

## LISTE DES PIÈCES À PRODUIRE – ORIGINAUX et PHOTOCOPIES

### Documents à fournir dans tous les cas

- Le dossier de demande de titre de séjour dûment complété et signé

#### **État-civil :**

- Passeport en cours de validité (pages d'identité, des visas et des cachets d'entrée et de sortie)
- 3 photographies d'identité normées
- Titre de séjour à renouveler (original et copie)
- Acte de mariage ou PACS ou acte-s d'état-civil ou jugement-s liés à une modification de la situation (acte de naissance d'un nouvel enfant, jugement de divorce, etc.)

#### **Justificatifs de présence en France :**

- Attestation sur l'honneur indiquant que le demandeur n'a pas séjourné plus de 3 années consécutives hors de France

**Des pièces complémentaires, justifiant de la présence en France, pourront être demandées ultérieurement**

#### **Hébergement :**

- Justificatif de domicile de moins de 6 mois (facture d'électricité, de gaz, d'eau, de box Internet, bail ou taxe d'habitation) [> si hébergement chez un tiers, attestation d'hébergement, facture de moins de 6 mois et copie de la pièce d'identité de l'hébergeur]

#### **Taxes :**

- En cas de retard (demande de renouvellement ou demande de rendez-vous déposée après la validité du titre) : 180 € en timbres fiscaux

### À DÉPOSER LORS DU RETRAIT DE VOTRE TITRE DE SÉJOUR

- Timbres fiscaux d'un montant pouvant varier en fonction du cadre légal. Pour information, le montant est généralement de **225 €**

NB : les justificatifs doivent être accompagnés, le cas échéant, de leur traduction en français par un traducteur interprète assermenté auprès d'une cour d'appel.